



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 14ème législature

Air France

Question orale n° 1284

### Texte de la question

M. Philippe Bies interroge M. le secrétaire d'État, auprès de la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, chargé des transports, de la mer et de la pêche sur l'enjeu de la desserte aérienne de Strasbourg, capitale européenne et de la nouvelle région Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine. En octobre 2015 la fermeture de la ligne aérienne Strasbourg-Paris Orly pour avril 2016 a été évoquée. De nombreux élus ont interpellé le Gouvernement. À ce jour, il n'y a pas eu confirmation de cette décision. Cependant, après la fermeture de la liaison Strasbourg-Paris Roissy, ce serait un nouveau coup dur qui serait porté à l'aéroport de Strasbourg-Entzheim. Au prétexte que la seconde phase du TGV Est sera bientôt en service, les habitants de la région devraient ainsi se résigner à ne plus avoir de possibilité de rejoindre Paris par avion. Récemment la direction de l'aéroport de Strasbourg-Entzheim a formulé une série de propositions fortes et inédites visant à faciliter la réouverture d'une liaison aérienne entre Strasbourg et Paris-Roissy par la compagnie Air France. Il paraît essentiel, et c'est la position des parlementaires de la région, que le ministère des transports appuie ce dossier. En effet, l'affaiblissement de la compagnie nationale qui résulterait de la suppression définitive de dessertes locales, telle que celle de Strasbourg, serait préjudiciable à l'économie du transport aérien dans notre pays. Il s'agit bien là de préserver la compétitivité des plateformes aéroportuaires françaises, seules à même de générer de la croissance pour les grands « hubs » nationaux, dont Roissy. L'enjeu est donc double : il concerne le soutien et le renforcement de l'accessibilité de la capitale européenne et régionale qu'est Strasbourg et l'avenir des plateformes aéroportuaires locales, dont l'aéroport de Strasbourg-Entzheim, qui alimentent le flux de voyageurs vers des grands hubs français. Aussi, il souhaite savoir quelles sont les intentions du Gouvernement à la fois pour ce qui concerne la liaison aérienne Strasbourg-Paris Orly qui serait menacée et sa position sur les propositions formulées par la direction de l'aéroport de Strasbourg-Entzheim pour la réouverture d'une liaison Strasbourg-Paris Roissy.

### Texte de la réponse

#### AÉROPORT DE STRASBOURG-ENTZHEIM

**M. le président.** La parole est à M. Philippe Bies, pour exposer sa question, n° 1284, relative à l'aéroport de Strasbourg-Entzheim.

**M. Philippe Bies.** Je joins bien entendu mes encouragements à ceux de mes collègues, madame la secrétaire d'État. Ma question porte sur la desserte aérienne de Strasbourg, capitale européenne et de la nouvelle région Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine. Nous avons appris en octobre dernier que la ligne aérienne Strasbourg-Paris Orly serait fermée en avril 2016. Mon collègue Armand Jung, que j'associe à ma question, et moi-même, avons interrogé le Premier ministre à ce sujet par un courrier en date du 16 octobre dernier. À ce jour, nous n'avons pas reçu confirmation de cette décision. Après la fermeture de la liaison Strasbourg-Paris Roissy, elle constituerait pourtant à nos yeux un nouveau coup dur porté à l'aéroport de Strasbourg-Entzheim.

Sous prétexte que le deuxième tronçon du TGV Est sera bientôt en service, les habitants de notre région

devraient ainsi se résigner à ne plus pouvoir rejoindre Paris en avion, ce qui n'est évidemment pas acceptable. La direction de l'aéroport de Strasbourg-Entzheim, associée aux collectivités partenaires, a récemment formulé plusieurs propositions fortes et inédites visant à faciliter la réouverture d'une liaison aérienne entre Strasbourg et Paris Roissy par la compagnie Air France. Il me semble essentiel que le Gouvernement appuie cette demande. Telle est d'ailleurs la position de tous les parlementaires et grands élus du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, qui en ont fait part au Gouvernement dans un courrier dont Sophie Rohfritsch, députée de la quatrième circonscription du Bas-Rhin, a pris l'initiative.

En effet, l'affaiblissement de la compagnie nationale qui résulterait de la suppression définitive de dessertes locales comme celle de Strasbourg serait préjudiciable à l'économie du transport aérien dans notre pays. Il s'agit bien là de préserver la compétitivité des plateformes aéroportuaires françaises, seules à même de générer de la croissance pour les grands hubs nationaux, dont Roissy. D'ailleurs, Roland Ries, maire de Strasbourg et Robert Herrmann, président de l'Eurométropole, ont directement interrogé la direction d'Air France et le ministère à ce sujet. L'enjeu est donc double : il s'agit de soutenir et renforcer l'accessibilité de la capitale européenne et régionale qu'est Strasbourg tout en assurant l'avenir de nos plateformes aéroportuaires locales, dont l'aéroport de Strasbourg-Entzheim, qui alimentent en flux de voyageurs les grands hubs français.

**M. le président.** Le but est d'obtenir une réponse, cher collègue. Il faut donc conclure.

**M. Philippe Bies.** Aussi, j'aimerais connaître les intentions du Gouvernement à propos de l'avenir de la liaison aérienne Strasbourg-Paris Orly et sa position sur les propositions formulées par la direction de l'aéroport de Strasbourg-Entzheim en vue de la réouverture rapide d'une liaison Strasbourg-Paris Roissy.

**M. le président.** La parole est à Mme la secrétaire d'État auprès du ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer, chargée des relations internationales sur le climat, chargée de la biodiversité.

**Mme Barbara Pompili, secrétaire d'État chargée des relations internationales sur le climat, chargée de la biodiversité.** Je vous remercie également de vos encouragements, monsieur le député. Strasbourg est et doit rester capitale européenne, comme le rappelle souvent le Président de la République, notamment lors de ses interventions au Parlement européen. À ce titre, son accessibilité est en effet primordiale. Pour cette raison, l'État soutient les efforts déployés par les collectivités locales au cours des dernières années afin de placer Strasbourg à moins de deux heures de Paris en train. Cette liaison ferroviaire permet la desserte fréquente du centre de Paris et de l'aéroport de Paris-Charles-de-Gaulle en correspondance, notamment grâce à un partenariat entre Air France et la SNCF. Le Gouvernement et ses deux partenaires demeurent naturellement à l'écoute des élus en matière d'amélioration de l'offre proposée.

Il incombe au transporteur aérien de déterminer s'il est possible de proposer un service de transport attractif pour la clientèle et compatible avec ses capacités de financement. Il incombe aussi à l'exploitant aéroportuaire de s'adapter au contexte économique et juridique actuel du transport aérien. Le Gouvernement considère l'accessibilité de Strasbourg comme un enjeu majeur. En complément de ses efforts sur la liaison ferroviaire, l'État a conclu un contrat triennal avec les collectivités alsaciennes, par lequel il s'engage à financer l'essentiel de la contribution publique nécessaire à la réalisation de lignes aériennes utiles au fonctionnement des institutions européennes qui desserviront trois grandes capitales, Amsterdam, Madrid et Prague. Ainsi, le Gouvernement est résolu à maintenir une desserte de qualité de la capitale alsacienne et européenne dans le respect des domaines de pertinence des différents modes de transport, de la réglementation en vigueur et des compétences de chacun.

**M. le président.** La parole est à M. Philippe Bies.

**M. Philippe Bies.** Merci de cette réponse qui évidemment ne me satisfait qu'à moitié, madame la secrétaire d'État. L'arrêt complet des liaisons aériennes entre Strasbourg et Paris constituerait un affaiblissement considérable du statut de capitale européenne de Strasbourg, mais aussi de notre compagnie aérienne, dont la présence dans le Grand Est pourrait être menacée à moyen terme. L'État actionnaire devrait aller au-delà de ce

que je considère encore comme une simple déclaration d'intention.

## Données clés

**Auteur :** [M. Philippe Bies](#)

**Circonscription :** Bas-Rhin (2<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

**Type de question :** Question orale

**Numéro de la question :** 1284

**Rubrique :** Transports aériens

**Ministère interrogé :** Transports, mer et pêche

**Ministère attributaire :** Transports, mer et pêche

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [9 février 2016](#)

**Réponse publiée au JO le :** [17 février 2016](#), page 1290

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [9 février 2016](#)